



LES AVANTAGES ZOU ! SOLIDAIRE

- 90% de réduction* sur tous vos billets TER / SNCF (sauf TGV, Corail Téo, Corail Lunéa et trains à accès limité), LER (Lignes Express Régionales) ainsi que des Chemins de fer de Provence (ligne Nice-Digne) en région SUD.

- Possibilité d'achat de carnets de 10 billets.

* Minimum de perception de 1.20€ par trajet ou par carnet de 10 billets.
Prix au 01 octobre 2020.

À QUI S'ADRESSE LA CARTE ZOU ! SOLIDAIRE

Pour faciliter les déplacements et favoriser la réinsertion dans la vie active la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose ZOU ! Solidaire :

- 1** Aux allocataires du Pôle emploi indemnisés en dessous du SMIC.
- 2** Aux demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits.
- 3** Aux bénéficiaires du RSA.
- 4** Aux titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion / d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.
- 5** Aux bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé.
- 6** Aux bénéficiaires de l'Allocation Supplément.
- 7** Aux bénéficiaires du minimum vieillesse résidant dans l'une des communes de la région.



RÈGLES D'UTILISATION

L'usage de cette carte est strictement réglementé.

Elle est nominative et gratuite. Le non-respect des conditions générales d'utilisation expose le titulaire à l'exclusion immédiate du dispositif.

La carte ZOU ! Solidaire est résiliée de plein droit par SNCF, sans aucune indemnité pour les motifs suivants :

- Fraude établie dans le dossier de demande de carte (fausse déclaration, falsification des pièces justificatives).
 - Carte ou billet au tarif ZOU ! Solidaire falsifié(e).
- Carte ZOU ! Solidaire périmée ou utilisée par une tierce personne.
 - Outrage à agent lors du contrôle.

Particularité pour les voyages en LER : Les billets LER peuvent être obtenus dans les gares routières de Gap, Dignes les Bains, Manosque, Avignon, Aix en Provence, Marseille, Toulon, Nice Vauban et ne seront disponibles qu'au moyen d'une carte personnalisée. Cette carte vous sera remise gratuitement dans les points de vente du réseau LER sur présentation d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité et de votre Carte ZOU ! Solidaire.

COMMENT OBTENIR LA CARTE ZOU ! SOLIDAIRE ?

Pour en bénéficier, vous devez résider dans l'une des communes de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour en faire la demande, il vous suffit d'envoyer :

- 1** Un exemplaire de ce formulaire page 3 dûment rempli.
- 2** Une photographie d'identité récente (L3.5 x H4.5 cm, de face et tête nue) avec vos nom et prénom inscrits au dos. Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.
- 3** Les photocopies des pièces à fournir selon vos caractéristiques (voir le tableau page 3)

Envoyez les pièces à l'adresse suivante:

CARTE ZOU ! SOLIDAIRE
EFFIA SYNERGIES CS 20406
13591 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

À réception de votre dossier, le service compétent établira votre carte et l'adressera à votre domicile dans un délai d'un mois. Veillez à remplir correctement ce formulaire et à y joindre les pièces justificatives demandées.

RENOUVELER LA CARTE ZOU ! SOLIDAIRE

Trois mois avant l'expiration de la validité de votre carte, vous pouvez en demander le renouvellement en procédant aux mêmes formalités (voir conditions d'obtention à l'intérieur du dépliant). En cas de perte, de vol ou de détérioration, des frais de duplicata seront appliqués.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	VALIDITÉ DES PIÈCES	ORGANISME
- Vous êtes demandeur d'emploi et indemnisé(e) par le Pôle emploi ou par un organisme de fonction publique Vos indemnités mensuelles sont inférieures au montant net du SMIC	- Avis de paiement ou notification d'admission ou attestation des périodes indemnisées délivrés par l'organisme ATTENTION: le montant net, mensuel ou journalier doit figurer sur la notification ou l'attestation	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées.	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique
- Vous êtes demandeur d'emploi et vous ne percevez plus vos indemnités pour perte d'emploi	- Dernière attestation des périodes indemnisées - Avis de situation du mois en cours - Dernier avis d'imposition	Seules les pièces de l'année en cours ou de l'année précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique ou Trésor Public
- Vous êtes demandeur d'emploi et vous êtes non imposable sur le revenu	Dernière attestation des périodes indemnisées Avis de situation du mois en cours - Dernier avis de non imposition	Seules les pièces de l'année en cours ou de l'année précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique ou Trésor Public

Les autres demandeurs d'emploi non indemnisés ne peuvent pas bénéficier de ZOU ! Solidaire

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	VALIDITÉ DES PIÈCES	ORGANISME
Vous bénéficiez du RSA, le montant du RSA doit être inférieur au montant net du SMIC	Attestation d'admission ou notification de droits ou attestation de paiement délivrées par l'organisme Pour les RSA couple, le nom des deux bénéficiaires doit figurer sur le document fourni	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole
Vous êtes salarié dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	- Photocopie du Contrat Unique d'insertion ou du Contrat à Durée Déterminée d'insertion	En cours de validité	Employeur
Vous bénéficiez de l'Allocation Adulte Handicapé	Attestation de paiement	Seules les pièces de deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Caisse d'Allocations Familiales
Vous bénéficiez de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité	Attestation de paiement de pension	Seules les pièces du trimestre en cours seront acceptées	Caisse Primaire Assurance Maladie
Vous bénéficiez du minimum vieillesse résidant dans l'une des communes de la région	Attestation de paiement	De moins de deux mois	Caisse de retraites

INFORMATIONS

Sur les sites internet :
maregionsud.fr et SNCF TER SUD

ou par téléphone:
0 800 511 833
Du lundi au vendredi de 8h à 17h.
Appel gratuit.

FORMULAIRE CARTE ZOU ! SOLIDAIRE

CARTE ZOU ! SOLIDAIRE
EFFIA SYNERGIES CS 20406
13591 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3



PREMIÈRE DEMANDE



RENOUVELLEMENT

ÉTAT CIVIL À COMPLÉTER

Nom

Prénom

Date de naissance

Bât, entrée, escalier

Chez M. ou Mme

Résidence, lotissement

Rue, bd, av, impasse, quartier

.....

Code postal

Commune

Téléphone

Adresse mail

PHOTOCOPIES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Une pièce d'identité en cours de validité
 - CNI
 - ou Passeport
 - ou Permis de conduire

 - Un justificatif de domicile
 - Dernière quittance EDF / Téléphone
 - ou Attestation d'hébergement sur papier libre pour les personnes hébergées
 - Une photographie d'identité récente L3.5 x H4.5 cm, de face et tête nue avec vos nom et prénom inscrits au dos.
Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.
 - Les justificatifs des pièces à fournir dans le tableau page 3 selon vos caractéristiques.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation
- Je souhaite recevoir de la part de SNCF des informations pratiques sur mon trajet
- Je souhaite recevoir de la part de SNCF des offres commerciales concernant TER/ZOU !

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations concernant l'état civil et la résidence ainsi que celle des pièces fournies.

FAIT À **LE**

SIGNATURE OBLIGATOIRE

